

# LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS



## LE BUREAU NATIONAL AUX ANTILLES GUYANE

**REFORME DE LA  
PROCÉDURE PÉNALE**  
**Une nouvelle farce**



*Revue trimestrielle*  
Mars 2018 • n°220 • 3,00 €

## SOMMAIRE

# SYNERGIE OFFICIERS

## le trait d'union n°220



- 3** ÉDITO
- 5** ACTUALITÉS
  - LE BUREAU NATIONAL AUX ANTILLES-GUYANE
- 9** DOSSIER DE FOND
  - LA SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE - UNE NOUVELLE FARCE
- 15** GESTION
  - REPORT DU PPCR
  - INFORMATION GRILLE INDICIAIRE
- 16** INTERVIEW
  - OLIVIER NOREK - DU SIG A LA PLUME
- 19** SOUVENONS-NOUS
  - LA 2CV SECOURS ROUTIER
- 21** LU POUR VOUS
  - SUR LES TRACES DE LA CRS 181
- 23** BULLETIN D'ADHÉSION



PATRICE RIBEIRO

Notre collègue Arnaud BELTRAME a reçu un hommage national hier aux Invalides. Son sacrifice ultime nous rappelle ô combien les membres des forces de sécurité et les militaires sont des cibles privilégiées pour les terroristes islamistes. Son nom est venu s'ajouter à la déjà trop longue liste de nos martyrs qui malheureusement risque de ne pas être close dans les années à venir. Cette menace permanente commande du courage politique et de la lucidité. L'ennemi doit être nommé et combattu par tous moyens. C'est un ennemi intérieur qui prospère sur l'angélisme et l'aveuglement coupable de nombreux élus et ce à tous les niveaux. Les échanges que nous avons avec certains parlementaires sur ces sujets sont souvent édifiants... Policiers et gendarmes sont en première ligne et chaque tragédie rappelle à nos concitoyens que nous ne faisons pas un métier comme les autres. Il s'agira de le marteler et de mettre en avant nos spécificités à l'occasion de la réforme à venir des retraites. Confédération majoritaire au sein du MI, nous serons intraitables sur ces sujets.

Sur les dossiers catégoriels, la nomenclature est en cours d'élaboration sous l'égide de la DRCPN et l'impulsion du DGPN. Dans la philosophie du protocole de 2016 négocié et obtenu par SYNERGIE-OFFICIERS, la nomenclature est un outil d'exhaussement du corps des officiers. Certains ont saisi l'ampleur de l'enjeu, et ce ne sont pas toujours les plus favorables au corps de commandement. Il importe donc d'être ferme et extrêmement vigilant car nous traçons notre avenir pour au moins une décennie. Vous pouvez compter sur SYNERGIE-OFFICIERS pour défendre avec virulence nos droits qui sont le pendant de nos devoirs. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance et nous nous efforçons d'être à la hauteur de vos légitimes exigences.

**Patrice RIBEIRO**  
Secrétaire général

N° 220 - 1<sup>er</sup> Trimestre 2018

Revue trimestrielle d'information  
du Syndicat Synergie-Officiers

Affilié à la CGC par le canal exclusif  
de l'Union Fédérale des Cadres des  
Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Publication inscrite  
à la commission paritaire de presse  
sous le n° CPPAP : 1018 S 05864  
Valable jusqu'au 31 octobre 2018

**Synergie-Officiers**  
2 bis, Quai de la Mégisserie - 75001 Paris  
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73  
bureau.national@synergie-officiers.com

**Abonnement**  
Un an, 4 numéros : 10 €  
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85

**Directeur de la publication**  
Patrice RIBEIRO

**Rédacteur en chef**  
Alain ROMANET

**Rédaction**  
Benjamin ISELI, Gaëlle JAMES,  
Isabelle TROUSLARD,  
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les  
membres de la section des retraités

**Maquette et réalisation**  
Editions Crépin-Leblond  
14 rue du Patronage Laïque  
52902 Chaumont  
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

Exemple pour un Prêt BFM Liberté<sup>(1)</sup> de 7 000 € sur 24 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,99 %, soit un **TAEG fixe de 1 %**. Mensualités de **294,68 €** (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative). **Montant total dû : 7 072,32 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>(2)</sup> facultative, cotisation de 1,98 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 47,52 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,66 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/02/2018 au 30/04/2018. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

## BERTRAND EST POLICIER, IL ENTRETIENT LE LIEN AVEC LES HABITANTS

MAIS DÈS QU'IL RENTRE CHEZ LUI, IL ENTRETIENT AUSSI SES MOTOS



Pour Bertrand et tous les agents du secteur public

PRÊT | **1%**  
BFM LIBERTÉ<sup>(1)</sup> | TAEG fixe

Hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative, pour une durée de 6 à 24 mois, à partir de 1 500 €. Taux en vigueur du 01/02/2018 au 30/04/2018.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

**Banque Française Mutualiste** - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 154 973 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

**Société Générale** - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493). Crédit photo : Getty Images.



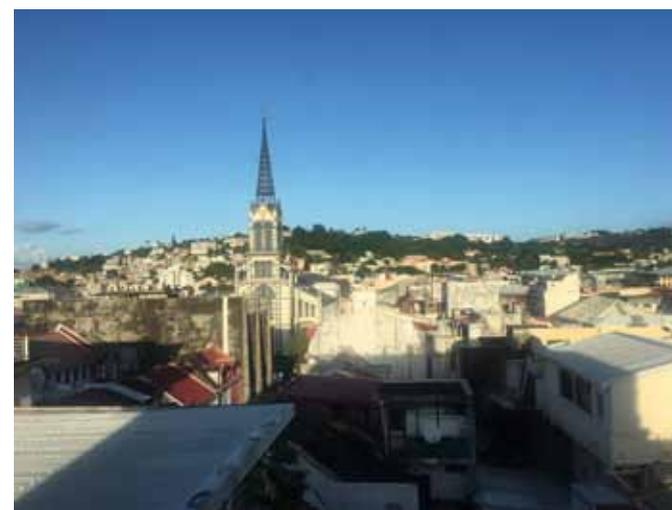
**BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Contactez-nous du lundi au samedi de 9h à 18h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

# Le Bureau National AUX ANTILLES-GUYANE



VUE DE FORT DE FRANCE

*Une délégation du Bureau national composée de Gaëlle JAMES, secrétaire nationale, et David ALBERTO, conseiller technique, s'est rendue entre le 15 et le 24 novembre dernier à CAYENNE, FORT-DE-FRANCE et POINTE-À-PITRE. Cette visite, extrêmement intéressante, aura vocation à se perpétuer de façon récurrente dans le futur, et peut-être s'étendre à d'autres territoires ultra-marins.*

**SYNERGIE-OFFICIERS** a pu s'enrichir de partager le quotidien de nombreux Officiers œuvrant sur la zone. À travers leurs témoignages, et pour les avoir côtoyés parfois pendant plusieurs jours, il a été possible de cerner précisé-

ment la charge de travail qui leur incombe pour lutter contre une délinquance particulièrement virulente, ainsi que les difficultés sociales qu'ils peuvent rencontrer dans leur intégration au sein de ces territoires.

Avec des moyens humains parfois limités, mais une abnégation et une technicité sans failles, les Officiers de la zone Antilles-Guyane jouent un rôle crucial dans le maintien de l'ordre républicain, et ce quelles que soient les Directions auxquelles ils appartiennent.



Pilotés par le capitaine Thierry DEJEAN, affecté à l'antenne PJ de GUYANE et délégué départemental SO, **SYNERGIE-OFFICIERS** a pu sillonner CAYENNE et visiter les différents sites policiers qui s'y trouvent disséminés. Au contact des fonctionnaires de Police rencontrés, la délégation a pu appréhender toute la singularité et le charme



### QUARTIER SENSIBLE DE CAYENNE

de ce territoire, mais également l'ampleur de la tâche qui leur est dévolue.

Le rôle et le mérite des Officiers adhérents SO ont justement été au cœur des conversations qui se sont déroulées avec les représentants de l'administration que la délégation **SYNERGIE-OFFICIERS** a pu rencontrer, en l'occurrence le DDSP Thierry GUIGUET-DORON, commissaire divisionnaire, le DDPAF Patrick VIEUX, commissaire divisionnaire également, et le directeur adjoint de l'antenne PJ Philippe MASSARI, commandant de Police.



Accompagnés par le capitaine Lionel BARRIEU, en fonction au SDN de FORT-DE-FRANCE et délégué départemental SO, les envoyés du Bureau national ont également pu prendre le pouls d'une île au sein de laquelle la délinquance, très violente, est en hausse et où les effectifs et les moyens diminuent de façon inversement proportionnelle.

**SYNERGIE-OFFICIERS** a pu tenir une réunion avec ses adhérents au sein du Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), grâce à des locaux sympathiquement mis à disposition par le lieutenant-colonel Pierre FERNANDEZ, responsable de cette structure. Son adjoint, l'inspecteur principal de 2e classe des Douanes Bruno FRANCERIE, nous recevait et avec lui le cas des Officiers Synergistes de son unité était évoqué.

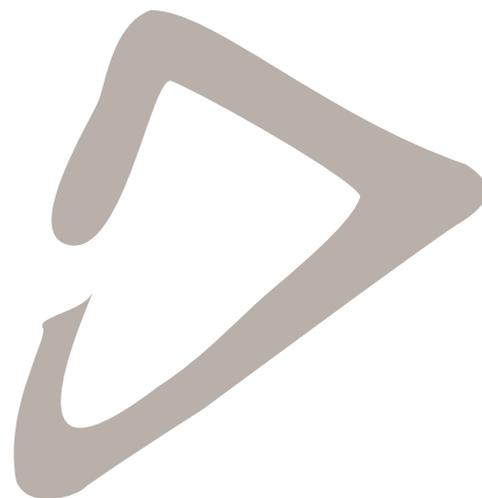
Le DDSP adjoint Mathieu PITTACO, commissaire de Police, nous accordait également une audience. De nombreux sujets intéressant les Officiers de police étaient évoqués, qu'il s'agisse de la nomenclature, du positionnement ou des missions. Notre interlocuteur se montrait sensible au sort des Officiers de Police.



En GUADELOUPE, emmenés par le commandant divisionnaire Rodolphe OCLIN, délégué départemental SO, les envoyés de SYNERGIE-OFFICIERS étaient sensibilisés là encore à la réalité des fonctionnaires de police locaux, à savoir une délinquance très violente, autant impulsive qu'organisée.

Une grande réunion mise en œuvre par les relais locaux de SO au sein de la DDSP permettait d'évoquer avec de nombreux adhérents les éléments principaux du nouveau protocole, ainsi que des sujets d'actualité locale. Cette rencontre, riche, permettait d'échanger pendant plusieurs heures sans escamoter aucun sujet.

**SYNERGIE-OFFICIERS** était reçu par la DDSP Isabelle TOMATIS, commissaire divisionnaire, mais également par le DIPJ Antilles-Guyane Christian NUSSBAUM, commissaire divisionnaire, et par le DDPAF Hervé CAZAUX, commissaire de Police.



### HOTEL POLICE FORT DE FRANCE

Chacune de ces rencontres était l'occasion d'évoquer la situation générale des services, et celle particulière des Officiers adhérents de SYNERGIE. Toutes les discussions ont recélé une même chaleur à l'endroit de ces fonctionnaires, dont le mérite face à des conditions sociales souvent compliquées a été vanté par tous les représentants de l'administration rencontrés.

**SYNERGIE-OFFICIERS** se félicite d'avoir effectué ce périple. Chaque rencontre avec les Officiers œuvrant en outre-Mer a été un enrichissement, par la découverte de leurs personnalités et l'évocation de leurs parcours.



DAVID ALBERTO ET THIERRY DEJEAN  
DELEGUE GUYANE

SYNERGIE-OFFICIERS est très fier de la qualité de ses adhérents dont, quelle que soit la situation (sous contrat ou fidélisés), la manière de servir a été constamment vantée par les membres de l'administration rencontrés.

Un grand merci mérite d'être également fait à tous nos représentants locaux, qui ont accepté de prendre des responsabilités et qui les assument parfaitement, en donnant une image extrêmement valorisante de notre syndicat. Ils ont accueilli la délégation du Bureau national à la perfection, et se démènent au quotidien pour aider et renseigner les adhérents qui, pour un temps ou pour beaucoup plus, s'investissent au sein de territoires attachants mais compliqués. Évidemment, ce constat s'applique et s'étend aux autres territoires ultra-marins qui n'ont pu être visités, mais dont la réalité et les besoins sont très présents dans nos esprits. Nos ambitions pour le futur de ces territoires et des Officiers qui y œuvrent sont grandes !



Depuis notre visite, Lionel BARRIEU et Rodolphe OCLIN ont pris une retraite méritée. **SYNERGIE-OFFICIERS** les remercie encore de leur investissement sans faille, et leur souhaite tout le meilleur dans leur nouvelle vie.



De nouveaux collègues assument désormais la représentation syndicale de **SYNERGIE-OFFICIERS**, ce qui nous réjouit. Il s'agit de Stéphane COUGNAUD, affecté à l'antenne PJ de MARTINIQUE, et Stéphane NOEL, chef du GIPN de GUADELOUPE, qui est secondé par Rachèle LINTILHAC, du CSP de CAPESTERRE BELLE-EAU, et David APPELGHEM, de la DZPAF de GUADELOUPE. Un grand merci à eux, qui ont fait la preuve de leur excellence professionnelle, et qui sauront sans doute possible faire profiter tous les adhérents SO de leur expérience et de leur disponibilité.

**ENGAGÉS** à nous protéger  
**ALLIÉS** pour vous protéger



Protéger la Nation et leurs concitoyens est le devoir quotidien dont s'acquittent avec dévouement les forces de la communauté sécurité-défense. Cet engagement mérite plus que de la considération. Une reconnaissance qui s'exprime en actes.

La mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE. Toutes se mobilisent pour assurer mutuellement et durablement la protection sociale et les conditions de vie des membres de la communauté sécurité-défense en leur apportant des solutions plus spécifiques et plus justes.

Unéo, MGP et GMF  
 sont membres d'**UNÉOPÔLE**  
 la communauté  
 sécurité défense



Retrouvez-nous sur [UNEOPOLE.FR](http://UNEOPOLE.FR)

# SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE : vers une nouvelle farce

*Les esprits chagrins pourront toujours dire que nous nous étions bercés d'illusions, en espérant qu'enfin un grand coup de balai serait donné dans le millefeuille procédural indigeste auquel les enquêteurs sont tous quotidiennement confrontés.*



À notre décharge, tous les ingrédients semblaient enfin réunis pour qu'émergent des solutions de bon sens. Nos élites n'avaient-elles pas elles-mêmes fait le constat de l'urgence de réformer cette procédure pénale chronophage et piègeuse, devenue repoussoir à vocations judiciaires ? La priorité n'avait-elle pas été donnée à une refonte en profondeur, loin des toiletages successifs et inopérants survenus ces dernières années ? Le diagnostic que la procédure pénale n'est plus du tout en adéquation avec les enjeux de la lutte contre la délinquance n'était-il pas évident ?

**Las, malgré les efforts de nos collègues ayant participé à des comités de réflexion un peu partout sur le territoire, ou qui ont simplement pris du temps pour remplir des questionnaires au sein desquels ils ont cherché à faire transpirer la réalité de leur quotidien, les « élites pensantes » ont fait le choix de ne rien changer, ou presque.**

**Faut-il encore s'en étonner, alors que ces « élites pensantes » sont représentées par un procureur général honoraire et un ancien bâtonnier ?**

**Le rapport qui a été établi, et dont le titre est « Chantiers de la Justice – Amélioration et simplification de la procédure pénale », est une énorme déception.**

**Sur les 30 mesures « concrètes » (sic) qu'elle contient, seules 13 concernent directement les enquêtes. Tout le reste n'est relatif qu'à la phase juridictionnelle.**

**Parmi ces mesures de « simplification de l'enquête », aucune ne correspond aux priorités que nous avons fixées, sur la base de ce que les enquêteurs professionnels que vous êtes nous avez confié.**



Alors que nous avons plaidé pour la fin de la dichotomie des systèmes accusatoire et inquisitoire, situation ubuesque qui confine à subir le pire des deux techniques sans profiter d'une once du meilleur, aucune mesure retenue n'y fait allusion.

**Alors que nous souhaitons l'introduction d'une large dose d'oralité dans les procédures, spécialement lors de la phase de la garde à vue, rien n'y figure.**

Alors qu'il nous apparaissait souhaitable de favoriser la dématérialisation des PVs et leur transmission numérique, afin de s'épargner la manipulation et la mise en page fastidieuses de tous ces feuillets volants, aucune préconisation ne va dans ce sens.

À la place, messieurs les référents ont choisi de consacrer le principe de la plainte en ligne, de rendre facultative la présentation du gardé à vue au magistrat dans le cadre de la prolongation de cette mesure à l'issue des 24 premières heures, d'étendre la durée de l'enquête de flagrance à 15 jours pouvant être renouvelée 8 jours, d'instaurer un seuil unique de peine encourue égale ou supérieure à 5 ans pour recourir aux techniques spéciales d'enquête.



Ils ont encore choisi de préconiser d'étendre les TSE aux crimes, d'instaurer ce même taux de peine encourue de 5 ans pour les perquisitions en préliminaire avec autorisation du JLD et la géolocalisation, de permettre aux APJ de rédiger des réquisitions, de supprimer l'autorisation du procureur pour l'extension de compétence des OPJ sur l'ensemble du territoire national, laquelle pourrait être remplacée par le seul avis donné aux procureurs des lieux d'origine et de destination.

Toutes choses dont nous ne disons pas qu'elles n'étaient pas nécessaires, mais qui sont tellement éloignées de ce que les policiers pouvaient légitimement espérer !

**Où sont les mesures concrètes visant à réduire le nombre des procès-verbaux de liaison ou « d'ambiance » que le CPP ou la jurisprudence imposent aujourd'hui aux enquêteurs, et qui grèvent le temps compté qui leur est imparti ?**

**Où sont les solutions de bon sens promises pour permettre aux policiers d'investigation de se concentrer sur le cœur de leur métier, la recherche de la manifestation de la vérité ?**

**SYNERGIE-OFFICIERS**, fort de l'expertise de tous ses adhérents acteurs de la filière judiciaire, a fait des propositions claires de simplification de la procédure pénale :

- > réquisitions non payantes en préliminaire tacitement autorisées sans avis aux procureurs,
- > captation vidéo des auditions et des perquisitions,
- > rédaction uniquement par rapports des opérations réalisées lors de la phase de garde à vue, réunies par familles d'actes,
- > procès-verbal unique récapitulant toutes les diligences relatives à la mise en œuvre des droits effectués dans le temps de la GAV,
- > forfaitisation de certaines infractions,
- > procès-verbal unique pour les délits les plus simples,
- > dématérialisation et télétransmission aux magistrats des procédures établies

Et bien d'autres solutions de bon sens, ne fragilisant aucunement les droits de la défense, garantis par la présence de l'avocat et le contrôle de l'autorité judiciaire.

**Non seulement Monsieur Jacques BEAUME et Monsieur Franck NATALI, les référents du projet, n'ont pas retenu ces mesures, mais dans les mesures « de moyen terme » qu'ils imaginent utiles, ils évoquent l'amélioration du caractère contradictoire de l'enquête préliminaire et l'encadrement de sa durée.**

Pour tous ceux qui ont eu le loisir de lire le précédent rapport rédigé par Monsieur BEAUME, qui date de juillet 2014 et qui avait déjà pour objectif de réformer la procédure pénale, cette envie de contradictoire n'est pas nouvelle. Dans ce rapport, Monsieur BEAUME, en tant que président de la commission, préconisait même que la dualité des systèmes accusatoire/inquisitoire soit substituée par un nouveau système baptisé contradictoire, dont la spécificité était qu'il instituait le moment du placement en garde à vue comme le début d'une phase pré-juridictionnelle.

**En clair, dès le placement en garde à vue, l'avocat était voué à produire auprès de l'enquêteur des demandes d'actes, lequel en cascade soumettait ces demandes à l'autorité judiciaire, qui jugeait de leur pertinence et éventuelle mise en œuvre. Le policier au service de l'avocat.**



Ces recommandations, que nous avons fortement combattues à l'époque, étaient à la base de la proposition de loi formulée par la commission des Lois de l'Assemblée nationale. Laquelle, consécutivement aux attentats, était opportunément balayée par le projet de loi du gouvernement.



« MON SALAIRE  
EST MAINTENU  
À 100% EN CAS  
D'INCAPACITÉ  
DE TRAVAIL\* »

\*Indemnisation sur la base d'un mois de 30 jours et plafonnée à 50% de la perte réelle.

Credit photo : Shutterstock. Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable à la date de publication.

L'intention de Monsieur BEAUME serait-elle donc de profiter de la mission qui lui a été confiée pour faire resurgir une idée personnelle de la place devant être réservée à l'avocat durant la phase d'enquête ?

La filière judiciaire est en danger. Elle est même au bord du gouffre. Ce « chantier de simplification », censé être prioritaire, devait être une goulée d'air frais insufflée dans une filière placée depuis longtemps sous assistance respiratoire. Hélas, mille fois hélas, le résultat est à nouveau à des années-lumière des espoirs qu'il suscitait.

Faudra-t-il donc réellement que le fond soit atteint, que la plupart des procédures soient cassées, que la désaffection de la filière judiciaire soit totale, pour que nos élites prennent enfin la mesure du problème ?

Le fondement de notre État de droit tient dans le maintien de l'ordre public et dans la prévention et la répression des crimes et délits faits contre les biens et les personnes.

Les policiers de l'investigation, derniers remparts néanmoins exsangues, n'aspirent à rien de plus qu'être dotés d'outils en rapport avec la mission qui leur est confiée. À savoir identifier et confondre les auteurs de crimes et délits, afin de les présenter à la Justice.



En persistant, par dogme, à refuser de leur fournir ces moyens, les élites de notre pays doivent savoir qu'elles portent la responsabilité en gestation de l'effondrement de toute la filière judiciaire.

Visiblement le « dédagisme » n'a pas encore atteint tous les périmètres. Celui de la Justice est toujours gangréné par les lobbies et les tenants archaïques de l'ancien monde. Celui de l'entre soi des « gens de justice » et des avocats pénalistes dont la moitié au moins n'arrive pas à boucler ses fins de mois et trouverait dans des nouvelles mesures intrusives une sorte de salariat permanent.

Cette France d'en haut qui prétend représenter l'expertise est bien éloignée des réalités criminelles et du calvaire que vivent nos concitoyens les plus pauvres et les plus vulnérables, éternelles victimes de la condescendance coupable de ceux qui privilégient leurs intérêts au détriment du bien commun. Les Romains avaient coutume de dire « il n'y a pas loin du Capitole à la Roche tarpéienne ».

Pour ces prétendues élites, il y a visiblement très loin entre le confort douillet des cercles de pouvoir et la réalité du monde au-delà du périphérique parisien...

Intérieure, première mutuelle du ministère de l'Intérieur et experte reconnue des métiers et des risques professionnels liés aux missions de la Police Nationale

**SYNERGIE  
OFFICIERS**

# Préfon-Retraite

## 1<sup>er</sup> régime de retraite facultatif en France

Préfon, association loi 1901 à but non lucratif, est engagée depuis 50 ans pour la défense des intérêts des agents du Service Public.

L'Association a créé le régime Préfon-Retraite afin de vous faire bénéficier d'une solution sans équivalent qui vous permet de percevoir des revenus complémentaires garantis à vie.

Ce n'est pas sans raison que Préfon-Retraite est le 1<sup>er</sup> régime de retraite facultatif en France ! Déjà 400 000 Agents, ancien Agents et conjoints d'Agents du Service Public l'ont choisi pour préparer leur retraite.

Préfon s'engage pour votre retraite maintenant, parlons-en ensemble.

3025 Service & appel gratuits



[www.prefon-retraite.fr](http://www.prefon-retraite.fr)

# Préfon

La retraite et la prévoyance de la fonction publique

## REPORT DU PPCR

### Information Grille Indiciaire

À la demande de SYNERGIE-OFFICIERS, le Bureau des affaires juridiques et statutaires de la DRCPN a communiqué plus précisément sur les incidences du report du PPCR pour le corps de commandement.

Comme annoncé précédemment, le gel du protocole pour 2018 a deux impacts négatifs :

**Un décalage d'un an des évolutions indiciaires de 2018 à 2020 (repoussées d'un an à chaque fois)**

**La création du 6e échelon de commandant, prévue initialement en 2020, est désormais prévue en 2021**

En revanche, l'échéance de la grille indiciaire 2022 est maintenue, ce qui entraîne donc que :

**Les créations des 4es échelons de commandant divisionnaire (grade) et de commandants divisionnaires fonctionnels (emploi) sont maintenues pour 2022**

**Le 7e échelon de commandant entrera en vigueur le 01/01/2022**

**Ainsi, la grille 2021 initiale, décalée de facto en 2022, disparaîtra car elle sera immédiatement absorbée par la grille 2022.**

Si SYNERGIE-OFFICIERS ne peut se satisfaire d'un report du PPCR, acté pour tous les fonctionnaires, dans un contexte de tension extrême pour la Police, il était important d'avoir cette lisibilité.

Les grilles indiciaires actées dans le protocole de 2016 sont à votre disposition sur le site internet dans la rubrique « *documentation* » et nous restons à votre disposition pour toute demande de précision.

# Olivier NOREK : du SIG à la plume



Après plusieurs années sur le terrain, Olivier NOREK a rangé son SIG et pris la plume pour livrer dans ses polars une vision éclairée du quotidien policier. Après une trilogie palpitante dans le 93, il nous entraîne dans la « Jungle » de Calais où rien n'est pareil qu'ailleurs...

- **Vous êtes devenu rapidement un auteur connu et reconnu, mais comment un lieutenant de Police décide-t-il de se mettre à écrire des romans policiers ? Quelle a été votre motivation ? Cette envie d'écrire était-elle ancienne ?**

J'aime bien cette question, elle revient souvent. Qu'un flic (oui, je dis « flic », c'est beau « flic », c'est sec et chic, comme « cop » chez les ricains... oui, je dis « ricain »)... qu'un flic, donc, écrive des polars, cela me semble logique. Nous connaissons les arcanes du boulot, les secrets et la coulisse... ce serait plus étonnant d'écrire de la SF. L'envie d'écrire n'a jamais fait partie de mon quotidien, j'y suis arrivé totalement par hasard, grâce à de magnifiques rencontres.

- **Étiez-vous un grand lecteur ? Le polar était-il votre style favori avant de vous lancer ?**

Je suis un lecteur normal. Un livre par mois au grand maximum et aucun quand je suis en phase d'écriture, ça me parasite le cerveau. Toutefois, le polar n'a jamais été parmi mes lectures préférées. J'aime lorsque l'on s'attarde sur les personnages, comme Ken Follett ou John Irving ou encore mōssieu Stephen King.

- **Votre travail d'écriture est-il solitaire ou êtes-vous à l'écoute d'avis ou conseils particuliers ?**

Il faudrait être bien prétentieux pour affirmer qu'un livre s'écrit tout seul... à moins que ce ne soit que moi ? J'écris l'esprit très ouvert. J'ai besoin d'experts et de consultants pour être sûr de ne jamais me tromper dans les sujets que j'aborde et même quand ces sujets sont policiers. Je doute tout le temps, j'ai besoin du regard et de la lecture des autres.

- **Avez-vous dû solliciter de nombreuses maisons d'édition avant d'être publié par Michel Lafon ?**

Comme je le disais plus haut, je ne voulais pas écrire à la base. J'ai été approché par des maisons d'édition suite à une nouvelle que j'avais rédigée comme ça, pour m'amuser. C'était la première fois que j'écrivais, j'ai eu une chance insolente, j'ai eu une maison d'édition avant même d'avoir commencé le livre. Je sais, par rapport à tous mes confrères qui envoient leurs manuscrits partout, c'est très injuste.

- **À la lecture de vos ouvrages, un policier pourrait reconnaître dans vos personnages un collègue, voire se reconnaître. Quelles ont été vos sources d'inspiration ?**

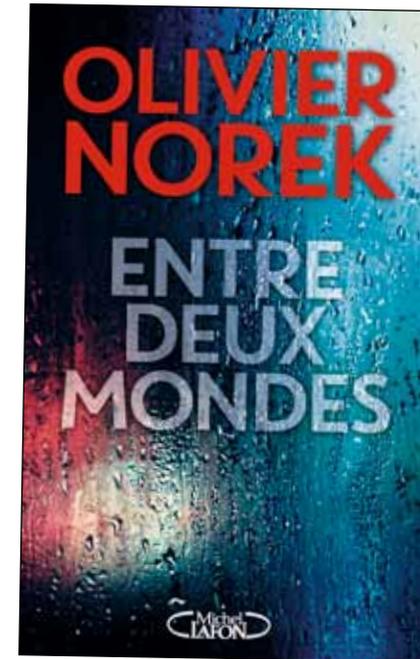
Etilsauraient bien raison. Mes personnages sont un mix de policiers que je connais et avec qui j'ai pu travailler. Les personnages sympas, comme les ordures... à vous de découvrir qui est qui !

- **Avec « Code 93 », « Territoires » et « Surtensions », le lecteur suit les enquêtes du capitaine Victor Costes du SDPJ 93. Dans votre nouveau livre « Entre deux mondes », on quitte ce policier pour la jungle de Calais et la police calaisienne, qu'est-ce qui vous a poussé à changer de lieu et de personnes ?**

Je ne voulais pas m'enfermer dans un style, ni dans un lieu. J'ai donc quitté le capitaine Coste et les polars pour Bastien et Adam dans du roman noir. Puis, j'ai quitté le 93 pour le nord de la France, une de mes régions préférées. Tout cela est nouveau pour moi et je ne m'interdis rien. J'aimerais un jour écrire des romans jeunesse ou qui sait, un peu de SF.

- **La description que vous faites de la « Jungle » semble presque journalistique, comment êtes-vous parvenu à vous imprégner autant du lieu ?**

Comme un flic. Je me suis infiltré, j'ai enquêté, j'ai regardé et j'ai appris. Pour Entre deux mondes, j'ai passé trois semaines dans la Jungle de Calais, mais



aussi avec les flics de Calais, les Calaisiens... Je devais absolument comprendre tous les acteurs de cette situation assez honteuse : un camp de réfugiés, le plus grand bidonville d'Europe, en pleine France... La vérité, c'est un contrat que j'ai passé depuis longtemps avec les lecteurs : tout ce que vous pourrez lire ne sera que la

vérité. J'essaie d'inventer le moins possible, de ne pas caricaturer ni de fantasmer les situations. La réalité est assez forte, je me contente de la respecter.

- **Votre travail vous a mené à participer à la série ENGRENAGES, que vous a apporté cette nouvelle expérience ? Pensez-vous poursuivre dans cette voie ?**

Bien sûr. J'écris des séries, des téléfilms et des films... j'adore l'exercice du scénario. Je travaille sur deux séries policières, un thriller en téléfilm, une aventure en science-fiction et bien d'autres choses... Il me tarde de voir tout cela porté sur écran !

- **Retrouverons-nous prochainement Victor Costes ?!**

Vous savez, quand on ne veut plus écrire avec un personnage, généralement, on le tue. Et pour le coup, Victor Coste est encore assis dans la neige, quelque part en Islande ou en Alaska... il patiente, il attend que je trouve une idée pour lui. Je l'ai un peu abandonné pour qu'il se ressource, je ne sais même pas si Léa l'a rejoint.

**VOUS COUVRIR**

**EN TOUTES CIRCONSTANCES,**

**C'EST NOTRE DEVOIR**



Parce qu'elle connaît mieux que quiconque les métiers de tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, la MGP vous fournit une protection sociale adaptée à vos besoins et au meilleur tarif. Notre gamme Lyria, à la fois complète et modulable, en est le meilleur exemple : ses garanties santé, salaire et prévoyance répondent aux attentes de chaque membre de votre famille.



**POUR SOUSCRIRE LYRIA, RENDEZ-VOUS :**

♦ SUR [MGP.FR](http://MGP.FR)

♦ DANS L'UNE DE NOS AGENCES

♦ AU 09 71 10 11 12 (NUMÉRO NON SURTAXÉ)



Connaissez-vous vraiment la Police ? Découvrez l'histoire contemporaine et populaire de cette institution au travers de ses témoignages, uniformes, matériels et véhicules. Grâce à nos partenaires de l'Amicale Police et Patrimoine vous retrouverez désormais dans chaque numéro du trait d'Union une chronique historique pour mieux comprendre la maison Police.

# SOUVENONS-NOUS : La 2CV Secours Routier

DES 2CV  
DANS LA POLICE !  
ET PUIS QUOI  
ENCORE ?

Et pourtant si, il y a eu des 2CV dans la police : des fourgonnettes, bien sûr (type AZU puis ASU) et ce, au tout début des années 50.

À cette époque, les premiers balbutiements de sécurité routière commençaient à poindre aux lèvres de nos politiques ; et c'est le TOURING Club de France qui, le premier, a concrétisé la chose par la première action de sponsoring que le ministère de l'Intérieur ait connue, à savoir la fourniture de plusieurs dizaines de ces fourgonnettes :

- 15 à la PP, de couleur noire rayée rouge sur les portières
- 15 aux CRS, de couleur blanche
- 15 aux gendarmes territoriaux de couleur bleue

S'agissant de la PP, on relève une première singularité : ce service était assuré par les fonctionnaires motocyclistes de Paris, d'où les bottes rouges et la casquette.



LA 2CV SECOURS ROUTIER



Le dépannage gratuit avait donc vécu. De ce fait, la Police nationale recentra son action sur le « secours » proprement dit, qui devint rapidement la « Police Secours » à bord des emblématiques « paniers à salade » (type H) qui ont marqué ensuite des générations, puisqu'ils ont été en service jusqu'au début des années 1990.

Entre-temps, au début des années 1980, à la création du SAMU, ce sont les mêmes équipages qui équipèrent les véhicules, du fait de leur formation. Et puis, pour des raisons financières, la PP a retiré petit à petit

ses personnels de cette nouvelle structure de secours.

Quant au dépannage sur le terrain, il fut repris par le TCF avec les célèbres 4L, puis estafettes jaunes de « touring secours ».

De cette époque héroïque, il reste peu de choses, les archives « techniques » de la PP ont brûlé à la fin des années 50. Les seuls clichés ici reproduits ont été empruntés au livre de Dominique PAGNEUX, « les Voitures de Police », Éditions EPA. Il pourrait peut-être rester le témoignage de nos anciens, flics et/ou parisiens, pour nous aider à reconstruire un diorama de cette saga.

La seule trace visible est celle de la reconstitution, nous espérons la plus fidèle possible, que nous vous présentons aujourd'hui. Pour en savoir plus, vous pouvez-vous rendre sur le site internet de l'Amicale Police Patrimoine : <http://www.amicale-police-patrimoine.fr>

**Dominique CHAGROT**  
Président de l'Amicale Police et Patrimoine



Ils rayonnaient sur tout le département de la SEINE de l'époque, portant aide et assistance aux usagers. Comme l'attestent les inscriptions (faites par un peintre en lettre !), l'équipage, à la fois secouriste et mécanicien, avait vocation à dépanner, voire secourir. Dans ce dernier cas, on déployait un brancard, enlevait le siège passager avant, et nous voilà partis vers l'hôpital à la « va comme je te pousse » !

Aucune statistique n'a survécu de cette époque sur le nombre de civières, voire de blessés, perdus en chemin !!

Concomitamment aux 2CV, quelques JUVA 4 et des Arondes Châtelaines furent mises en service dans les CRS.

Quoi qu'il en soit, au bout d'une année d'exercice, cette mission a connu une fin anticipée : le syndicat des garagistes (on ne parlait pas de « lobby » à cette époque) a porté l'affaire en justice pour « concurrence déloyale ». En effet, le service de dépannage était gratuit : là encore, les statistiques ne peuvent nous éclairer sur la clientèle dépannée, mais si l'on s'en réfère aux photos de l'époque détenues par la Direction de la logistique de la PP, il apparaît que nos équipages étaient plus enclin à secourir de belles automobilistes rousses en difficulté que les anciens du gaz mal rasés et à l'haleine douteuse : on ne comprend pas pourquoi...

# LU pour vous

## SUR LES TRACES DE LA C.R.S. 181

Par décret du 8 décembre 1944, le Général de Gaulle dissout les Groupes Mobiles de Réserve (G.M.R.) et crée les Compagnies Républicaines de Sécurité (C.R.S.) afin de rétablir l'État de droit après quatre années d'occupation et de collaboration et assurer ainsi l'autorité de la République.

Laissez-vous entraîner dans la vie trépidante de ces hommes issus de divers milieux (paysans, ouvriers, instituteurs, comptables...) et qui ont vécu la guerre dans la Résistance, les camps de concentration, le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) ou les Groupes Mobiles de Réserve (G.M.R.).

Leur premier déplacement en 1945 sera marqué par la visite privée du Premier ministre britannique Winston Churchill au Pays basque. S'enchaîneront la surveillance des frontières afin de maintenir un million de soldats allemands prisonniers sur le sol français, les violentes grèves de 1947 et 1955 et la guerre d'Algérie. Mais aussi les histoires inédites des C.R.S. en Martinique, de la C.R.S. 205 de Constantine, de la Brigade Routière Motocycliste de Bordeaux et du début des maîtres-nageurs sauveteurs sur nos côtes de l'Atlantique. Certains assureront même leur devoir jusqu'au sacrifice suprême.

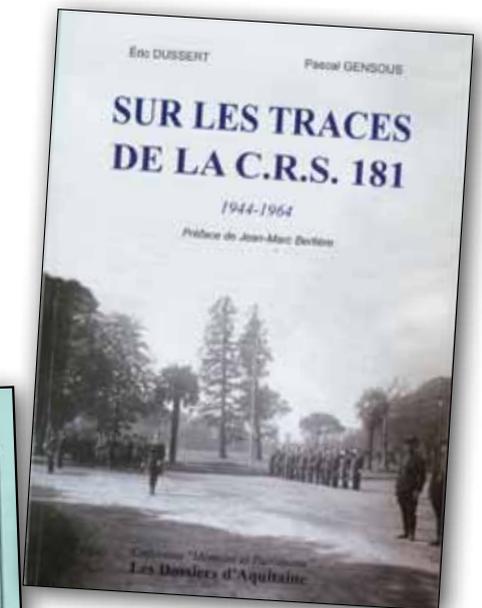
Cet ouvrage recense quelque 600 photographies et documents, en partie inédits, grâce aux auteurs qui ont effectué d'innombrables recherches. La participation des acteurs de l'époque et de leurs trois cents familles, avec leurs anecdotes, a permis d'aboutir à un livre qualitatif et riche en souvenirs.

Tous ces témoignages contribuent à mieux comprendre ce que signifie la devise des C.R.S. : "Servir".



Les Dossiers d'Aquitaine  
ISBN : 978-2-84622-299-0  
EAN : 9782846222990

29 €



## SUR LES TRACES DE LA CRS 181

Écrit par **Éric Dussert** et **Pascal GENSOUS**, capitaine adjoint de la C.R.S. Autoroutière Aquitaine, préfacé par **Jean-Marc Berlière**, professeur d'Histoire à l'Université de Bourgogne, et spécialiste de l'Histoire de la police française.

Cet ouvrage est édité chez les Dossiers d'Aquitaine et disponible à l'adresse suivante : <http://www.ddabordeaux.com/produit/ouvrages-en-souscription/traces-de-c-r-s-181/>

Bientôt disponible chez Mollat, Cultura, et les espaces culturels de Leclerc.

« Offre Spéciale Synergie Officiers »

**-50%** pour toute réservation jusqu'au 30 décembre 2018  
- Veuillez spécifier lors de la réservation le code « synergiepl » -

Sur présentation de la carte du syndicat en cours de validité.



FLASHEZ-MOI



  
Cabaret, Rive Gauche, Paris.

28 rue Cardinal Lemoine 75005 Paris - Réservation : 01-43 25 28 28  
www.paradislain.com - paradislain@paradislain.com



MATRICULE :

N O M :

PRENOM :

Grade :

Date de naissance :

Date de nomination :

Adresse domicile :

Direction :

Portable :

Service d'affectation :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

RECEVEZ NOS PUBLICATIONS

Courriel prof. :

Courriel personnel :

GRADES	COTISATION (1) SYNERGIE- OFFICIERS	COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC	Règlement par prélèvement automatique	
			(1)	(2)
Elève	10 €	---	---	---
Stagiaire	15 €	85 €	---	---
LIEUTENANT	85 €	155 €	7,60 €	13,40 €
CAPITAINE	115 €	185 €	10,10 €	15,90 €
COMMANDANT	140 €	210 €	12,20 €	18,00 €
COMMANDANT DIVISIONNAIRE & DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	160 €	230 €	13,85 €	19,70 €
Retraité	50 €	110 €	4,60 €	9,50 €
Veuve	15 €	---	---	---

NOTA : la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66% de son montant.

Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : Lieutenant 26 €, Capitaine 38 €, Commandant 46 €.

La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent, (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, à jour de cotisation au 31 mars, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

Le prélèvement automatique : Joindre une autorisation de prélèvement SEPA datée et signée accompagnée d'un RIB.

Les sommes indiquées, sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 15 janvier.

Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction.

Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1<sup>er</sup> prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

**Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.**

Fait à

Le

Signature

SYNERGIE-OFFICIERS

2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS - TEL. 01.40.13.02.85 - Email : [bureau.national@synergie-officiers.com](mailto:bureau.national@synergie-officiers.com)  
(affilié CFE-CGC)

# SYNERGIE OFFICIERS

DES HOMMES,  
DES FEMMES,  
DES MISSIONS,  
UNE SEULE  
AMBITION

MAITRISE  
POLICE  
NATIONALE



Synergie-Officiers  
2 bis quai de la mégisserie 75001 Paris  
01.40.13.02.85  
[bureau.national@synergie-officier.com](mailto:bureau.national@synergie-officier.com)

